

# Règlement du BiO'

## I – Article 1 - Organisation

Le Raid BiO' est organisé par l'ASQuetigny Orientation.

L'organisation est sensibilisée au développement durable et au respect de l'environnement et s'attachera à mettre en avant dans son organisation les principes de ces valeurs.

L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.

L'organisation a souscrit une Assurance Responsabilité Civile, conformément à la législation en vigueur.

## II – Article 2 – Définition

Pour courir le BiO', il faudra constituer des équipes de 2 compétiteurs qui réaliseront ensemble un premier circuit à pied, puis un circuit à VTT et un 2<sup>e</sup> circuit à pied, le tout à l'aide d'une carte d'orientation.

## III – Article 3 - Parcours

Le parcours est tracé principalement en milieu naturel et les déplacements s'effectuent à pied et à VTT.

Il existe un parcours Bi'O Découverte pour les familles et les non initiés ou débutants.

Il existe un parcours Bi'O Solo sur les circuit A et C uniquement.

Les équipes reçoivent une carte type course orientation, aux normes IOF Course Orientation pour la course et le VTT'O. Les parcours comportent un certain nombre de points de contrôle obligatoires, matérialisés par des balises. Equipées de boîtiers électroniques Sport Ident, elles doivent être pointées dans l'ordre et **impérativement en équipe**. Des contrôleurs seront positionnés sur les circuits. L'abandon d'un des membres entraîne l'abandon de l'ensemble de l'équipe. Tout point de contrôle non pointé entraînera un déclassement.

Les coureurs devront pousser les VTT à la main dès l'entrée du SAS à vélo et en sortir de la même manière. Des panneaux indicateurs préciseront les secteurs où le vélo doit être tenu à la main, sous peine de disqualification. 4 formules vous sont proposées

Distances	Technique	Tps	Km	Catégories
Parcours A - Long	Difficile	3h30	7 – 18 – 5	Hommes et Mixte Age équipe 36
Parcours B - Moyen	Moyen	2h30	5 – 15 – 4	Dames, Hommes, Mixte - Age équipe 32
Parcours C – Court	Moyen	2h00	4 – 12 - 3	Dames, Hommes, Mixte - Age équipe 28
Parcours D - Découverte	Facile	1h30	3 – 6 – 2	Dames, Hommes, Mixte, les familles Age équipe mini 24

Pas de ravitaillement sur les circuits mais après le parc à vélo dans le sens de la course.

## IV – Article 4 – Information technique

La carte d'orientation à pied sera à l'échelle 1/10000e, celle pour le VTT sera au 1/15000e.

Chaque équipe devra se munir de 2 doigts électroniques (voir art.5). Sur l'aire de course, chaque participant doit vider son doigt électronique (remise à zéro de la mémoire – boîtier effacer) et contrôler son bon fonctionnement (boîtier contrôler). Le premier circuit sera pointé par le premier doigt, le parcours VTT et le 2e circuit à pied par le 2e doigt. Avant le départ, le 2e doigt sera fixé sur le VTT, il devra rester solidaire du VTT pendant la 2<sup>e</sup> épreuve (à VTT). Les équipes franchiront la ligne d'arrivée avec les 2 doigts électronique qui seront vidés à l'arrivée. Ils sont les seuls garants de la validité de vos parcours.

### *Des consignes de course vous seront données à l'accueil*

Des cartons de contrôle seront donnés aux concurrents sur le circuit découverte dans le cas d'une épreuve non chronométrée (voir art.6)

Chaque concurrent est responsable de sa prise de carte, carte correspondant au circuit sur lequel vous êtes engagés.

Le triangle de départ sur la carte est représenté par une « grosse » balise qu'il ne faut pas poinçonner. Le passage par la balise de départ est obligatoire. A la dernière balise, le concurrent doit suivre la rubalise soit jusqu'au parc VTT, soit jusqu'à la ligne d'arrivée.

Le parcours A s'adresse aux sportifs avertis, maîtrise indispensable de l'orientation.

Les parcours B et C s'adressent aux sportifs, maîtrise nécessaire de l'orientation.  
Le parcours D, DEBUTANT! Ce circuit est pour vous, une initiation vous sera proposée avant le départ. Vous pourrez ensuite profiter agréablement de la forêt sur des circuits très faciles uniquement conçus sur les chemins forestiers.

## V – Article 5 – Participation

Les parcours nécessitent une pratique minimum de course et VTT ainsi qu'une expérience en course orientation sauf pour le parcours découverte.

L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire pour les équipes composées uniquement de jeunes de moins de 18 ans. Le parcours A est strictement réservé aux adultes de plus de 18 ans. Le parcours découverte est ouvert à tous à partir de 12 ans, participation soumise à l'inscription de 2 coureurs par équipe au moins sauf pour les familles qui peuvent compter jusqu'à 4 participants dont au moins un adulte.

Des dossards seront attribués aux équipes. Le port du dossard est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve et de manière visible sur la face avant du coureur.

Les équipes doivent se munir de 2 doigts électroniques : possibilité de location (5€) auprès de l'organisation (caution de 60€).

Seules les équipes complètes, à jour des pièces justificatives (art 6) seront autorisées à prendre le départ.

Un équipier contraint d'abandonner (fatigue, blessure ...) doit avec l'aide de son coéquipier se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche (départ ou arrivée, point d'assistance médicale) et signaler cet abandon à l'organisation par tous les moyens improvisés dans les plus brefs délais afin de ne pas déclencher les secours inutilement. L'équipe devra impérativement vider les puces électroniques à l'arrivée et, en cas de location, les rendre à l'accueil. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier ou de pénaliser une équipe en cas de non respect flagrant du règlement.

Les équipes déchargent les organisateurs pour tout incident, accident ou vol pouvant survenir pendant la manifestation et acceptent les risques propres à la pratique des épreuves du raid.

Les concurrents doivent respecter impérativement le code de la route, la nature et les propriétés privées. Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution sur le parcours de l'épreuve reste sous la responsabilité du concurrent engagé. En cas de constatation d'un de ces actes par l'organisation, une mise hors course sera appliquée à l'équipe (sans toutefois dégager la responsabilité civile du concurrent). Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté physique.

## VI - Article 6 – Modalités d'inscription et tarifs

La date limite d'inscription est le 20 mars 2012, le règlement joint au bulletin d'engagement officiel dûment rempli et signé. L'inscription définitive est prise en compte à la réception du règlement.

Une majoration de 10 euros par équipe sera appliquée jusqu'au 27 mars, pour les inscriptions après le 20 mars. Le 27 mars correspond à la date limite de perception du paiement de l'inscription.

Tarifs par équipe	Adultes	Jeunes (14 – 18ans)	Parcours découverte	Famille (4 pers. maxi circuit D)	BiO solo
Licenciés FFCO, UNSS, FNSU	20 €	15 €	12 €	16 €	12 €
Non licenciés	25 €	20 €	15 €		15 €

Conditions obligatoires pour les 2 compétiteurs pour participer au BiO' :

- soit être titulaire d'une licence sportive en cours de validité pour une discipline dont la pratique nécessite un certificat médical
  - soit, pour les non licenciés, posséder un certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique sportive en compétition.
- Sans certificat médical, vous pourrez tout de même participer à la compétition mais sans être chronométrés.***
- autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés d'un adulte.

L'inscription comprend :

Le droit de participer à l'épreuve

Le ravitaillement

Les cartes

Les fournitures diverses (dossards, plastique de carte, résultats...)

Un souvenir

## VII - Article 7 - Durée de l'épreuve

L'accueil sera ouvert à partir de 8h30

L'initiation pour le parcours découverte commencera à 9h30 sur l'aire d'arrivée à côté de l'accueil

Le départ du BiO' sera donné **en masse** à 10h00 pour les circuits A, B, C

Le départ du circuit découverte se fera à 10h15

Fermeture des circuits à 15 h

## VIII - Article 8 – Le Classement

Le chronométrage est réalisé par le système Sport Ident. La puce électronique de l'équipe permet d'enregistrer le passage à la balise en bipant le boîtier électronique fixé à la balise. En cas de défaillance du boîtier électronique, une pince accrochée à la balise vous permettra de prouver votre passage au poste en poinçonnant votre carte. Les résultats sont obtenus à la lecture de la puce après l'arrivée. Les équipes sont responsables de la bonne validation des points de contrôle.

Le classement sera réalisé selon les catégories suivantes : Homme, Dame, Mixte. Les premières équipes seront récompensées. Les 2e et 3e seront récompensés à partir de 25 équipes par catégories et par circuits. La première équipe jeune ( Age équipe - de 36ans) sera récompensée sur les circuits B et C.

Seule la première équipe du parcours D sera récompensée.

## **IX Article 9 - Equipement**

Obligatoire: Le port du casque VTT sera obligatoire sur l'épreuve VTT

Conseillé: Téléphone portable, porte-carte VTT, couverture de survie, guêtres, gourde, barres céréales, boussole, chaussures adaptées, gants.

## **X – Article 10 - Droits à l'image**

Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie. Ils acceptent aussi le port de toutes marques attachées à ce raid, sur toutes les parties ou supports prédéfinis.

## **XI - Article 11 - Acceptation du règlement**

Des modifications éventuelles du règlement seront communiquées expressément sur le site officiel du BiO' que le coureur s'engage à consulter régulièrement, notamment dans la semaine précédent la course.

Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire et doivent avoir signé cette acceptation sur la fiche d'inscription.